GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte est établie d'après les cartes du Système national de référence cartographique numéros (©) 1979, 12-L-06 avec l'autorisation d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église École Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à pin gris	R (PG)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à peuplier	R (PE)
— — à mélèze	R (L)
Pessière	P
— (épinette noire et/ou thuya rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse)	E (E)
— — à mélèze	E (EL)
— — à peuplier	E (PE)
— — à pruche	E (PU)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — à pin rouge	E (PR)
— — à pin gris	E (PG)
— — à sapin et/ou épinette	E (S)
— — (plantation d'épinette blanche)	E (ES)
— — (plantation d'épinette noire)	E (EE)
— — (plantation d'épinette noire)	E (EN)
— — (plantation d'épinette rouge)	E (ER)
Sapinière	S
— — de sapin (thuya, pruche occupant plus de 75% de la portion résineuse)	S (C)
— — à sapin (cèdre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin gris	S (PG)
— — à peuplier	S (PE)
— — à mélèze	S (L)
— — (plantation de sapin baumier)	S (SB)
Pinède à pin blanc	Pb
— — — avec pin rouge	Pb(Pr)
— — — et/ou sapin (cède occupant plus de 75% de la portion résineuse)	Pb(PR)
— — — avec épinette noire (cèdre)	Pb (E)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — avec mélèze	Pb(PB)
— — — avec pin gris	Pb (PG)
— — — avec peuplier	Pb (PE)
— — — (plantation)	Pb (P)
Pinède à pin rouge	Pr
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Pr (Pr)
— — — avec épinette noire (cèdre)	Pr (E)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — avec mélèze	Pr(PB)
— — — avec pin blanc	Pr (PB)
— — — avec pin gris	Pr (PG)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — (plantation)	Pr (P)
Pinède à pin gris	Pg
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Pg (Pg)
— — — avec épinette noire (cèdre)	Pg (E)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — avec mélèze	Pg(PB)
— — — avec pin rouge	Pg (PR)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg (PB)
— — — avec peuplier	Pg (PE)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — (plantation)	Pg (P)
Cédrière	C
— (le thuya occupe plus de 75% de la portion résineuse)	C (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — à pin rouge	C (PR)
— — à pin gris	C (PG)
— — à peuplier	C (PE)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	C(ND)
Pruchière	Pu
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Pu (Pu)
— — à épinette noire	Pu (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (E)
— — à mélèze	Pu(M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pu(PB)
— — à pin rouge	Pu(PR)
— — à pin gris	Pu(PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pu (S)
— — (plantation)	Pu (P)
Mélèzin	Me
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portion résineuse)	Me (M)
— — à thuya (cèdre)	Me (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)
— — à pin blanc et/ou rouge	Me(PB)
— — à pin rouge	Me(PR)
— — à pin gris	Me(PG)
— — à pruche	Me(PU)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Me(S)
— — (plantation de mélèze européen)	Me(Me)
— — (plantation de mélèze japonais)	Me(J)
— — (plantation de mélèze laricin)	Me(L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

	Feuillus dominant	Résineux dominant
Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris	F(PG)	F(PG)(E)
— — — — avec pin blanc	F(PB)	F(PB)(E)
— — — — avec pin rouge	F(PR)	F(PR)(E)
— — — — avec résineux	F(S)	F(S)(E)
— — — — avec épinette	F(S)	F(S)(E)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F(S)	F(S)(E)
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin	BB(S)	BB(S)(E)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB(S)	BB(S)(E)
— — — — avec pin gris	BB(PG)	BB(PG)
— — — — avec pin blanc	BB(PB)	BB(PB)
— — — — avec pin rouge	BB(PR)	BB(PR)
— — — — avec résineux	BB(R)	BB(R)
Bouleau à bouleaux jaunes avec sapin	F(BJ)	F(BJ)(E)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F(PB)	F(PB)(E)
— — — — avec pin rouge	F(PR)	F(PR)(E)
Peuplier avec sapin	Pe(S)	Pe(S)(E)
— — — avec pin gris	Pe(PG)	Pe(PG)(E)
— — — avec pin blanc	Pe(PB)	Pe(PB)(E)
— — — avec pin rouge	Pe(PR)	Pe(PR)(E)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe(E)	Pe(E)(E)
— — — avec résineux	Pe(R)	Pe(R)(E)
Cédrière rouge	Cedr	Cedr(E)
Cédrière résineuse	C(R)	C(R)(E)
Mélangés à feuillus tolérants	MF(F)	MF(F)(E)
— — sur station humide	MF(F)	MF(F)(E)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F(I)
— — d'essences tolérantes	F(T)
— — sur station humide (plantation)	F(H)
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bp
— — à bouleaux jaunes	Bj
Peuplier	Pe
Cédrière rouge	Cedr
Cédrière	C
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	C(Bp)
— — à bouleaux jaunes	C(Bj)
— — à peuplier	C(Pe)
— — à feuillus d'essences intolérantes	C(F)
— — à feuillus d'essences tolérantes	C(F)
Plantation de feuillus	Pf
— de bouleau jaune	Pf(Bj)
— de peuplier	Pf(Pe)
— de peuplier hybride	Pf(Ph)
— de frêne d'amérique	Pf(Fa)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Désnudé et semi-désnudé
Désnudé et semi-désnudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	
Coupe partielle en bande	cb
Coupe partielle par bande	cp
Coupe partielle plus épaisseur légère	cpl
Chablis partiel	ch
Épidémie sévère	ep
Brûlé partiel	br

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et d'épinette blanche inventoriés: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Chablis total	ch
Épidémie sévère	ep
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
120 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30(ans)	30-70 (ans)
90-30 "	30-90 "
90-50 "	50-90 "
120-50 "	50-120 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT MÉSOXENNE

Jeune inégienne: Plus d'abondance de feuillu tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans
Autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieilles inégienne: Plus d'abondance de feuillu intolérant et des hyporuraux de 90 ans
Autres peuplements: majorité des tiges sont plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (20m)	2 (17m)	3 (14m)	4 (11m)	5 (8m)	6 (5m)
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 80%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 60%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	moins
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 80 %	f
Sévère	81 et plus	s

Pente non évaluée ou pente de 0 %
N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 3 (D) C3 cp 50 m C3
- défoliation
- classe de pente
- classe d'âge
- origine
- classe de hauteur
- classe de densité
- sous groupe d'essences
- groupement d'essences

R CC c 68 D1
- classe de pente
- classe d'âge
- année de l'origine
- origine
- classe de hauteur
- classe de densité
- type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: GROUPE ORTAGE LTÉE / SIGNATURE: }

CARTO. FOREST. EVÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: / SIGNATURE: }

Carte forestière { Photographie aérienne: 1989 / Année de publication: 1990 / Année de révision: }

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 95-1
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 4
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 17
Concessionnaire ou autres: 04
Bassin hydrographique:
Bassin principaux: 35
Bassin secondaire: 02*
Unité de gestion privée:
Municipalité: 97
Division de recensement: 60
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 1551*
Région écologique: 96*
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 910 MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 1/1/90
Déclinaison magnétique: 23° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

12-L-12 S.E.	12-L-11 S.O.	S.E.	12-L-10 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
12-L-5	12-L-6	12-L-7	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
12-L-4	12-L-3	12-L-2	

12 L/6 N.O.